



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 21/10/2021

Présent(e)s :

MM. GERAUDIE, LEYRIS, MAZEAUD, CHAMBRAS, MANCI, RHODES, FOURCHES
Mmes CROUZETTE, NOEL, VILLATOUX, BOUDRIE, CLEDIERE, MARLINGE, VERDEYME, CERTAIN, POUGET

Absents excusés:

MM. COLBOTATI, ORLIANGES (procuration à Sabrina POUGET) et VILLETTE

Secrétaire de Séance : Cathy VILLATOUX

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'ordre du jour est peu fourni mais qu'il était nécessaire de tenir un conseil municipal pour fixer le prix du poisson pour la grande pêche du 13 novembre

- **Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 30/06/2021.** Aucune remarque, Il est validé à l'unanimité.
- **Tarifs pêche :** les tarifs s'échelonnent de 2 € le kilo pour les poissons chats et les écrevisses à 25 € le kilo pour les sandres. **Adopté à l'unanimité.**
- **Validation de la contractualisation 2021 – 2023 avec le Conseil Départemental.** Comme il y a 3 ans, il nous est demandé de lister les projets que nous souhaitons porter sur les 3 années à venir afin qu'ils puissent être subventionnés par le département. **Adopté à l'unanimité.**
- **Convention A TOUSCIRK.** La commune met à disposition de cette association la salle du « dojo » située en dessous du camping. Bien que ce local ait besoin d'être rénové, il sert de septembre à juin à l'association A TousCirk. Une convention d'occupation sera donc signée avec les nouveaux membres du bureau de l'association et le montant du loyer s'élève à 30 €/mois **Adopté à l'unanimité**
- **Vente parcelle AS 504.** Monsieur BRANTHOME Raphaël souhaite acheter une toute petite parcelle située route des Etangs, près de la propriété PRESSET pour la somme de 10 €. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur. **Adopté à l'unanimité**
- **Modification des dénominations de voies et ajout.** Il convient de modifier la délibération D037-2021 du 30/06/2021. Il faut remplacer les Cabanes de Laporte par les **Cabannes de Laporte**, Lavergne par **La Vergne** et créer la route des Pougues de l'Anis. **Adopté à l'unanimité**
- **Redevance d'occupation du domaine public Orange.** Pour l'ensemble des réseaux enfouis et aériens, ORANGE doit verser environ 5 000 € de redevance. **Adopté à l'unanimité**

ENEDIS et GRDF versent aussi une redevance. *Le Syndicat du Puy des Fourches Vézère devrait être soumis à la même règle.*

QUESTIONS DIVERSES

- Romuald RHODES interpelle l'assemblée sur le manque d'élagage sur notre commune. Bon nombre de propriétaires ne coupent pas les arbres en limite de propriété. Monsieur le Maire et Jean Michel Leyris indiquent avoir déjà envoyé des courriers mais que s'il le faut, le travail sera commandé et la facture sera adressée aux propriétaires négligents. Si certains le souhaitent, la mairie peut les mettre en relation avec des professionnels de l'élagage.
- Jean Michel Leyris indique que les travaux de réfection de route sont terminés route de la Pimpie, le Bourdeix et la zone de la Gare (pris en charge par l'AGGLO). L'assainissement est terminé rue de l'Aiguillon ainsi que la collecte des eaux pluviales jusqu'à la route des Monédières. Les trottoirs, coté droit en montant doivent se faire très prochainement. Il restera à charge de la commune le parking situé à proximité de la Maison Médicale. Le terrain de basket situé en dessous du terrain de rugby a été réhabilité. Il sera également posé du grillage pour retenir les ballons. Beaucoup de travaux n'ont pu être réalisés, notamment autour du lac (tables et plateformes pour les accueillir, pose de poubelles de tri, ...) en raison des conditions météo. Ces travaux seront faits avant la prochaine saison estivale.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture de la Maison France Services depuis le 1^{er} septembre. Elle sera inaugurée le mardi 9 novembre.
- Suite aux travaux de rénovation de l'église Notre Dame, l'inauguration a eu lieu le 7 octobre en présence des différents financeurs.
- Il indique également qu'une étude est en cours, en partenariat avec le lycée professionnel Henri Queuille de Neuvic, pour réaliser des passerelles sur l'étang neuf permettant ainsi d'en faire le tour.

La séance est levée à 20 h 10